

ANNEXE

	Péages			
	De Montréal au lac Ontario ou vice versa		Du lac Ontario au lac Érié ou vice versa (Canal de Welland)	
	1989	1990	1989	1990
1. Pour le trajet complet de la voie maritime, un taux composé comprenant:				
1) un péage en dollars par tonneau de jauge brute au registre, d'après l'immatriculation nationale du navire, applicable si le navire est entièrement ou partiellement chargé ou s'il est sur lest. (Tous les navires auront le choix de calculer le tonnage de jauge brute d'après les règles de mesure prescrites au Canada ou aux États-Unis.):	0.09	0.09	0.11	0.11
2) un péage en dollars par tonne métrique de cargaison, selon le manifeste du navire ou autre document, comme suit:				
- cargaison en vrac	0.89	0.93	0.44	0.46
- cargaison mixte	2.15	2.25	0.71	0.74
- cargaison conteneurisée	0.89	0.93	0.44	0.46
- cargaison d'aide publique	0.00	0.00	0.00	0.00
- grains alimentaires	0.54	0.57	0.44	0.46
- grains de provende	0.54	0.57	0.44	0.46
3) un péage en dollars par passager par écluse:	1.00	1.00	1.00	1.00
4) un péage en dollars par écluse pour la traversée complète ou partielle du Canal de				